

DOSSIER DE PRESSE



Un débat inédit, national et indépendant organisé
par la Commission nationale du débat public (CNDP)

DU 23 FÉVRIER AU 31 MAI 2020

impactons.debatpublic.fr

Sommaire

- 1 Le Plan stratégique national (PSN) soumis à la participation publique**
 - a Objectifs de la future PAC 2021-2027**
 - b Maître d'ouvrage du débat**
 - c Saisine de la CNDP**
- 2 Qu'est-ce qu'un débat public**
 - a Organisation**
 - b Objectifs**
 - c Principes**
 - d Les différentes étapes**
 - e Financement**
- 3 ImPACTons ! Le débat public sur l'agriculture**
 - a Les enjeux**
 - b La préparation**
 - c Les modalités**
 - d Le calendrier**
- 4 La composition de la Commission particulière**

1 LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) SOUMIS À LA PARTICIPATION PUBLIQUE

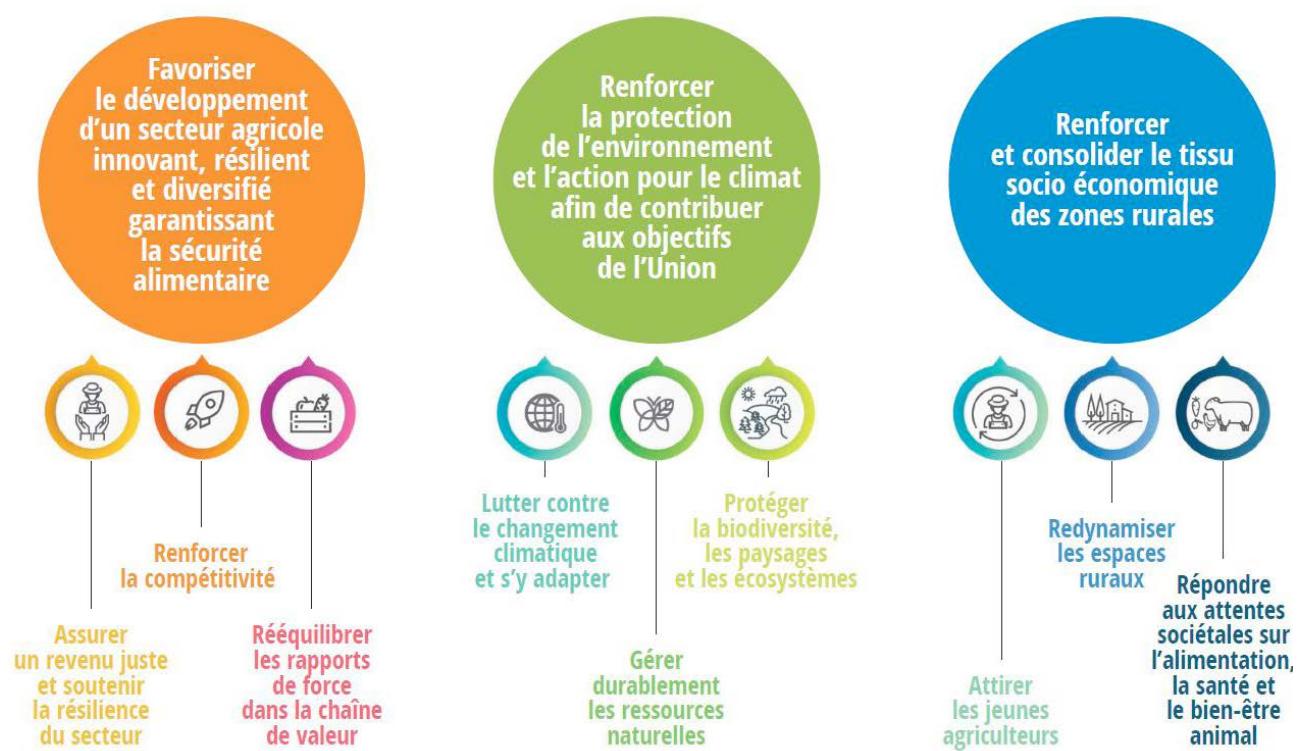
a Objectifs de la future PAC 2021-2027

Revisitée tous les 7 ans, la nouvelle Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 est en cours de négociation.

Pour la première fois, dans le cadre des négociations pour cette nouvelle PAC, la Commission européenne a demandé à chaque État Membre d'élaborer un Plan stratégique national (PSN) afin de définir ses priorités et ses choix de déclinaison nationale.

À travers ce plan national, les États membres pourront adapter les outils à leurs propres besoins spécifiques et exposeront la manière dont ils proposent d'atteindre les 3 objectifs généraux de la PAC, eux-mêmes déclinés en 3 objectifs spécifiques arrêtés par la Commission européenne, sans oublier un objectif transversal de modernisation, en tenant compte des caractéristiques et des besoins de leurs propres agricultures nationales.

Ces objectifs seront les grandes lignes directrices du PSN de chaque État membre. Les fonds, FEAGA et FEADER des 1er et 2ème piliers, ont pour finalité d'améliorer le développement durable de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales.



Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation

b Le maître d'ouvrage du débat

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pilote de ce dossier au niveau national, coordonne les travaux de cette future architecture, en lien avec les Régions, qui sont aujourd'hui autorités de gestion du FEADER.

Le diagnostic réalisé en 2019 constitue la première étape du PSN PAC, attendue par la Commission européenne qui validera les plans stratégiques de tous les États membres.

Une seconde phase s'ouvre au premier semestre 2020. Elle doit permettre de choisir les priorités d'action parmi les besoins identifiés. Il s'agit de sélectionner les mesures et d'en définir leurs modalités, d'allouer les ressources financières (les aides de la PAC) à chaque intervention et de préciser les niveaux d'ambition attendus pour la durée de la programmation.

c Saisine de la CNDP

Le projet de règlement européen COM (2018) 392 prévoit dans ses articles 95 et 125 que le Plan stratégique national (PSN) s'appuie notamment sur une évaluation environnementale stratégique remplissant les exigences de la directive européenne 2001/42/CE.

Les dispositions prises en France pour intégrer cette directive dans le code de l'environnement ont pour effet (articles L 122-4 et L 121-8) que la Commission nationale du débat public (CNDP) doit être saisie de manière obligatoire des plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a ainsi saisi le 9 septembre 2019 la présidente de la CNDP.

Suite à cette saisine, la CNDP a publié au Journal officiel du 6 octobre 2019 sa décision n°2019/147 d'activer une procédure de débat public sur le Plan stratégique national que la France doit produire dans le cadre de la réforme de la PAC post 2020.

2

QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ?

a Un débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est une autorité indépendante chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux.

Ces dispositions du code de l'environnement, qui permettent la participation de tous, sont un dispositif de démocratie participative et délibérative en amont des décisions. Il s'agit de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence ou opportunité.

Participer au débat public est un droit garanti à tout.e.s : novices, sensibilisés ou experts de la question posée, toute le monde est légitime pour y participer.

Lorsqu'elle est saisie, la CNDP doit décider des modalités de participation du public pour qu'elles soient le mieux adaptées aux enjeux soulevés par le projet, le plan ou le programme mis en débat.

Piloté et animé entièrement par une Commission particulière

Pour chaque débat public, la CNDP désigne une Commission particulière de débat public (CPDP) chargée de la préparation, de l'animation et de la restitution des conclusions du débat.

En toutes circonstances, elle est neutre et indépendante et garantit le respect des principes du débat public.

Dans le cadre de ce débat, la CNDP a nommé comme présidente de la Commission particulière Mme Ilaria Casillo, également vice-présidente de la CNDP.

De novembre à janvier, cinq autres membres, tous signataire d'une charte de déontologie, ont été désignés. Il s'agit de Lisa Bergeron, Albane Godard, Paola Orozco-Souël, Daniel Rousseaux et Jean Sarrazin.

La Commission s'appuie sur un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat public. Il est composé d'Elodie Petit, Alice Nicolas et Marie-Noëlle Gentil.

b Les objectifs du débat public

Donner accès à toutes et tous à une information complète et pertinente (principe de transparence) pour permettre une participation effective.

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression de points de vue argumentés et leur prise en compte par l'ensemble des participants. Dans un débat public, ce n'est donc pas le nombre de partisans ou d'opposants qui importe, mais les arguments échangés : c'est un éclairage qualitatif et non quantitatif (principe d'argumentation).

Tous les arguments ont la même importance et devront être pris en compte de la même manière, quel que soit le statut des personnes qui les portent (principe d'équivalence).

c Les principes du débat public

- › **L'indépendance** vis-à-vis du gouvernement, des élus et de toute partie prenante.
- › **La neutralité** : la Commission responsable du débat ne se prononce jamais sur le fond mais relate de manière exhaustive et factuelle les contributions formulées ; au cours des débats, aucune question n'est écartée, aucune censure n'est exercée sur les avis qui sont exprimés.
- › **La transparence** : une information complète est mise à disposition du public. La transparence s'applique aussi aux participants qui doivent se présenter pour prendre la parole lors des rencontres publiques ou sur internet. Tous les débats menés par la CPDP sont enregistrés (audio) et leurs verbatim sont publiés sur le site du débat;
- › **L'équivalence ou égalité de traitement** : tous les arguments ont la même importance, doivent pouvoir s'exprimer librement, dans le respect de chacun, et devront être pris en compte de la même manière quel que soit le statut des personnes qui les portent (qu'il soit citoyen, membre d'une association ou d'un syndicat, élu local, représentant de l'Etat, etc).
- › **L'argumentation** : les participants doivent pouvoir apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue afin que ce soit la qualité des arguments échangés et non leur quantité qui permette de faire avancer la réflexion.

d Les différentes étapes d'un débat public

Chaque débat organisé par la CNDP est structuré selon les grandes étapes suivantes :

- › **1. Nommer une Commission particulière pour animer et mettre en place le débat**



- › **2. Préparer le débat** : La préparation est une phase essentielle dans un débat public. Cette phase doit permettre d'identifier au mieux les principales controverses soulevées par le sujet traité ainsi que les publics les plus concernés afin de mettre en place les dispositifs les plus adaptés (réunions publiques, ateliers thématiques, plateforme web ou tout autre dispositif).



- › **3. Animer le débat** : Durant le débat, la CPDP veille à conjuguer la recherche d'une mobilisation large afin de faire le « tour des arguments » avec la mise en place d'une véritable délibération, pour que les arguments se confrontent les uns aux autres. Elle veille également à l'application de tous les principes du débat public défendus par la CNDP, dont la transparence de l'information et l'équivalence de traitement puisque toute personne doit pouvoir participer, quel que soit son statut.

- › **4. Restituer le débat** : Deux mois après la fin du débat public, la CNDP publie un bilan du débat et la CPDP publie un compte rendu qui fait état du déroulé du débat ainsi que des arguments échangés (la « cartographie des arguments »). Ce compte rendu et ce bilan apportent un éclairage qualitatif au décideur public. Trois mois après la publication de ce compte rendu, le décideur public indique sa décision concernant les suites qu'il souhaite donner et les enseignements qu'il tire du débat public. Cette décision est rendue publique.



e Le financement

Selon les dispositions du code de l'environnement, les débats publics doivent être financés par le porteur du projet ou de la politique publique, la participation et le droit à l'information étant un droit à respecter aussi par le décideur.

Le débat **ImPACTons !** a un budget global de 1,2 M€ HT versé à la CNDP.

A la fin du débat, les dépenses du budget seront indiquées, de manière transparente et complète, en annexe du compte rendu.

3 IMPACTONS ! LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

a Les enjeux

Le débat public **ImpACTons !** concerne la politique agricole française. C'est la première fois que ce sujet est ouvert aux citoyens. La politique agricole a fait l'objet de nombreuses concertations entre le gouvernement et les parties prenantes, mais jamais avec la société dans son ensemble.

Dans le cadre de ces négociations, chaque État membre de l'Union Européenne doit élaborer un Plan stratégique national (PSN) définissant un diagnostic de sa politique agricole, ses priorités et la manière dont il compte distribuer dorénavant les aides de la PAC. Ces plans seront négociés avec la Commission européenne pour obtenir leur validation. Ils serviront plus tard de base d'évaluation des résultats obtenus par la PAC.

Ce PSN doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique par l'Autorité environnementale. Il rentre donc dans le champ de compétences de la CNDP qui doit être saisie de manière obligatoire pour la définition d'une telle politique publique.

L'établissement de ce PSN, loin d'être une question purement technique, ne concerne pas que les agriculteurs. Quels critères pour distribuer les aides dans un contexte de dérèglement climatique ? Quel lien avec les questions d'alimentation et sanitaires ? Quelles perspectives pour les agriculteurs de demain ? Autant de questions qui relèvent du PSN, mais qui concernent tout le monde.

b La phase préparatoire du débat

Du 15 novembre au 7 février, la CPDP **ImpACTons !** a rencontré 169 personnes, représentant une centaine d'acteurs, afin d'identifier les sujets prioritaires et les modalités les plus adaptées.

PROFILS DES ACTEURS RENCONTRÉS

SYNDICATS (10) agricoles, de salariés, d'entreprises	SERVICES DE L'ETAT (21) Gouvernement (MTES - MAA) Administration centrale : CGDD – MTES, DGPE - MAA, Autorité environnementale Parlement Assemblée Nationale Sénat Conseil économique, social et environnemental Etablissements publics : Agence Bio, Agences de l'Eau, Office français pour la Biodiversité, ODEADOM, Chambre consulaire : Assemblée permanente des Chambres d'Agricultures Société anonyme sans but lucratif : SAFER, Caisse des Dépôts et la Consignation Biodiversité	DISTRIBUTION (6) Grande distribution Hard discount Circuit court
AGROALIMENTAIRE (7) Industries agroalimentaires Coopératives		FORMATION ET RECHERCHE (16) Chercheurs Think Tank Lycées agricoles Ecoles supérieures d'agronomie
ASSOCIATIONS (26) environnementales, de consommateurs, agriculture et alimentation, bien-être animal, solidarité internationale, d'élus, de professionnels		ENTREPRISES DIVERSES (2) Banque et assurance : Crédit agricole Entreprise associative
RESTAURATION COLLECTIVE (4) Syndicat Entreprises		
COLLECTIVITÉS LOCALES (9) Régions Parcs Naturels Régionaux	UNION EUROPÉENNE Commission Européenne – Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural	

Il a ainsi été décidé de soumettre au débat les questions suivantes :

- › Quels modèles agricoles pour la société française ?
- › Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ?
- › Qu'est-ce que je mange ?
- › Comment cohabiter dans les campagnes ?
- › Qui décide de la politique agricole ?

Puis de permettre aux contributeurs d'émettre un avis ou d'exprimer leurs idées sur d'autres sujets s'ils le souhaitent.

Les cibles du débat :

- Les familles
- Les jeunes
- Le secteur académique
- Les acteurs institutionnels
- Les agriculteurs
- Les acteurs économiques
- Les acteurs de la formation professionnelle
- Les associations & ONG
- Les médias et leaders d'opinion

c Les modalités

Du 23 février au 31 mai

4 espaces et outils de débat, physiques et non physiques :



Du 27 au 29 mars, 140 citoyennes et citoyens français tirés au sort vont s'exprimer sur les objectifs de la Politique agricole française et leur hiérarchisation



Une plateforme est mise à disposition pour permettre au grand public de donner un avis et faire des propositions



Environ 30 débats publics dans toutes les régions françaises, libres et ouverts à toutes et à tous



Un kit « J'organise mon débat » téléchargeable sur le site pour permettre à chacun d'organiser en autonomie un débat

1. Le débat en un clic > Une plateforme « je participe » pour donner un avis et faire des propositions (accessible depuis le site internet <https://impactons.debatpublic.fr>)

Sur la plateforme (ouverte du 23/02 au 31/05), le contributeur pourra :

- › Participer à la hiérarchisation des objectifs de la politique agricole française (jusqu'au 23 mars)
- › Choisir un thème et laisser un commentaire, un avis ou une contribution
- › Commenter les avis des autres et réagir
- › Déposer un cahier d'acteurs, leur objet est d'offrir des moyens d'expression aux acteurs « institutionnels »

Publications écrites qui visent à proposer des points de vue ou des idées, elles doivent répondre à un cahier des charges, s'appliquant à tous de manière identique. Ces cahiers d'acteurs sont diffusés en cours de débat, au fur et à mesure de leur production.

2. Du 27 au 29/03, l'Assemblée Citoyenne sur l'Agriculture (>ACA) : 140 personnes tirées au sort, venant de chaque région de France, réunies pour s'exprimer sur les objectifs de la PAC et les hiérarchiser.

Un comité d'experts a été mis en place (Agroparistech, InRAE).

3. 30 débats publics sur le terrain, organisés par la Commission, ouverts à tout.e.s dans toutes les régions de France.

BEAUVAIIS 2 AVRIL

Quels rôles des marchés européens et internationaux ?

SAINT-OMER 3 AVRIL

Comment cohabiter dans les campagnes ?

YERVILLE 5 AVRIL

Dérèglements climatiques : comment l'agriculture peut-elle diminuer son impact et s'adapter ?

SAINT-LÔ 6 AVRIL

Qui décide de la politique agricole ?

ANGERS 8 AVRIL

Nouvelles technologies et innovations : quels impacts, quelles opportunités pour le monde agricole ?

LA ROCHE-SUR-YON 9 AVRIL

Demain, quels agriculteurs et combien ?

DIJON 14 AVRIL

Eau, air, sols, biodiversité : quels apports par et pour les agriculteurs ?

POLIGNY 15 AVRIL

Quelle transition écologique pour l'agriculture ?

MONT-DE-MARSAN 16 AVRIL

Comment s'organisent les filières agricoles ?

GUÉRET 17 AVRIL

Qui décide de la politique agricole ?

MENDE 20 AVRIL

Quels modèles agricoles pour la société française ?

TARBES 21 AVRIL

Revenu agricole : comment relever le défi ?

ETAMPES 23 AVRIL

Quels modèles agricoles pour la société française ?

SAINT-DENIS 24 AVRIL

Qu'est-ce que je mange ?

SAINT BRIEUC 27 AVRIL

Quelle évolution des pratiques d'élevage ?

PONTIVY 28 AVRIL

Accéder à la terre quand on veut être agriculteur, comment ça marche ?

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE 29 AVRIL

Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ?

EPINAL 30 AVRIL

Agriculture et forêt, quelle relation ?

CORTE 5 MAI

Quels critères pour orienter les aides de la PAC ?

MOULINS 11 MAI

Comment cohabiter dans les campagnes ?

VALENCE 12 MAI

Le prix, la qualité ou les deux ? Et pour quel modèle alimentaire ?

FORCALQUIER 14 MAI

Aménagement du territoire, paysage, agriculture : quelle articulation pour demain ?

AVIGNON 17 MAI

Qu'est-ce que je mange ?

CHAUMONT-SUR-LOIRE 18 MAI

Quelle cohérence entre les politiques et les règles pour l'agriculture, l'environnement et le commerce ?

BOURGES 19 MAI

Chaîne agro-alimentaire : quel rôle pour la PAC ?

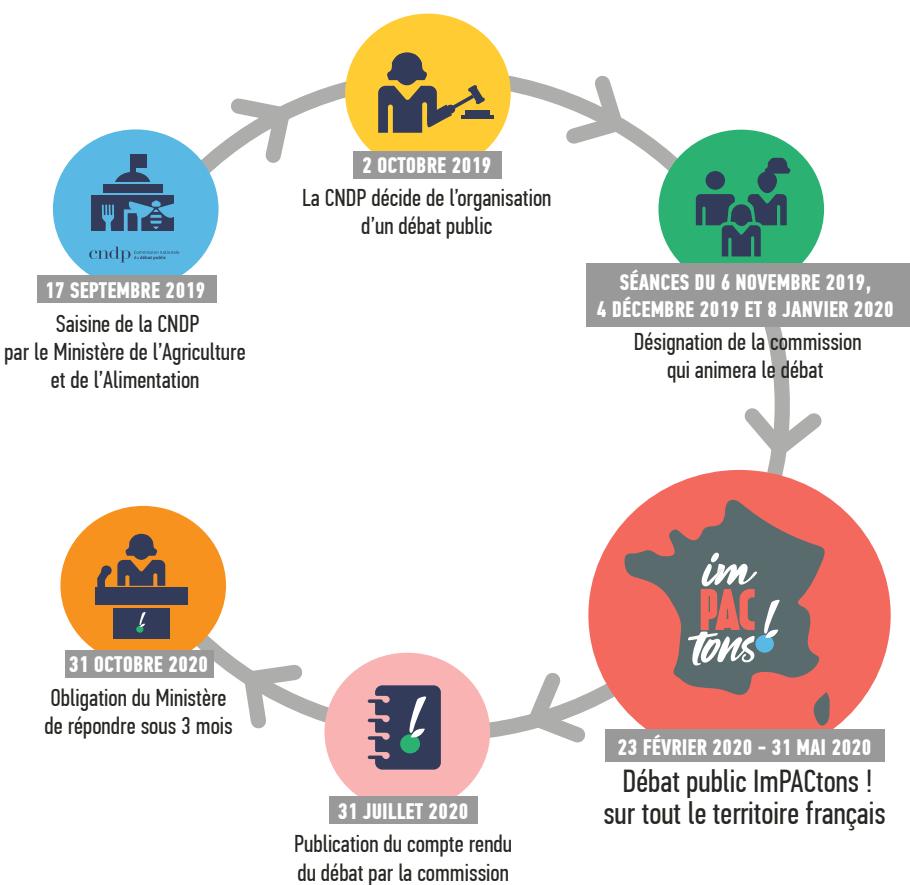
4. Les débats maison > Un kit « j'organise mon débat » téléchargeable depuis le site pour permettre à chacun d'en organiser de façon autonome.

31 juillet : Restitution du débat

A cette date, la Commission remettra au ministre de l'Agriculture un compte rendu intégrant toutes les contributions.

Fin octobre : Communication du gouvernement

✓ COMMENT SE PASSE UN DÉBAT PUBLIC ?



Les membres de la Commission particulière *ImpACtions* !



Ilaria CASILLO (Présidente) :

Docteure en Géographie urbaine, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEM) et chercheuse au sein du laboratoire Lab'Urba, elle a été nommée en 2015 vice-présidente de la CNDP, la Commission nationale du débat public. En 2019, elle est nommée présidente de la Commission particulière du débat public sur la politique agricole française. Précédemment, elle a siégé à l'Autorité de garantie et promotion de la participation citoyenne et du débat public de la Région Toscane, en Italie. De 2011 à 2013, elle a travaillé au CNRS pour le GIS Démocratie et participation, où elle a été la coordinatrice scientifique et éditoriale du premier Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. Elle a travaillé pour différentes collectivités territoriales françaises dans la mise en place de démarches participatives et collaboré avec différentes organisations internationales telles que l'OSCE et l'UNESCO.



Lisa BERGERON : Formée en France et au Québec, elle intervient depuis 2005 dans l'association Le Temps d'Agir et accompagne la concertation sur des enjeux de société, en partenariat avec le monde de la recherche, dans des territoires ruraux, des structures ou des collectifs citoyens. Elle est spécialisée en gestion des conflits et en animation de débats contradictoires sur les thèmes du développement durable.



Albane GODARD : Ingénierie avec une double compétence sur l'énergie et le développement urbain, elle a une expertise sur les enjeux environnementaux et la création d'espaces de dialogue et de co-construction entre parties prenantes. 15 ans d'expérience dans les relations internationales, le développement de grands projets, le mentorat et l'expérimentation urbaine lui ont permis de concevoir et d'animer de nombreux dispositifs de réunions complexes et de concertations citoyennes sur le terrain.



Paola OROZCO-SOUEL :

Fondatrice-directrice de la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation pour les projets d'énergie renouvelable. Diplômée en sciences politiques, elle a également une formation en ingénierie de la concertation et elle est garante de concertation pour la Commission nationale du débat public. Elle a contribué à la conception, l'organisation et l'animation de débats sur des sujets divers : lignes ferroviaires, centres pénitentiaires, unités de production d'énergie, etc.

Daniel ROUSSEAU :

Chargé de mission à la Commission nationale du débat public, membre bénévole de l'association Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et à l'International (APUII), diplômé du Master Urbanisme et Aménagement de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne. Il a conçu, animé et évalué plusieurs dispositifs de mobilisation et de participation au profit de collectifs d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Jean SARRAZIN : Professeur des Universités émérite. Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier de 1997 à 2001, il a été Conseiller pour la science et la technologie près l'ambassade de France au Canada de 2001 à 2005. Conseiller technique pour l'enseignement supérieur et la recherche au cabinet du Premier ministre en 2005 puis Recteur de l'académie de Grenoble jusqu'en 2010, conseiller pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche au cabinet du Premier ministre entre 2010 et 2012, il a ensuite été Conseiller maître (SE) à la Cour des comptes jusqu'en 2017 puis Président du directoire de la fondation Robert de Sorbon jusqu'en 2019.

Informations pratiques | Contact presse :

Ilaria CASILLO

Vice-Présidente de la Commission Nationale du Débat Public
Présidente de la CPDP
ilaria.casillo@debatpublic.fr

Jean SARRAZIN

Membre de la CPDP
jean.sarrazin@debat-cndp.fr

Albane GODARD

Membre de la CPDP
albane.godard@debat-cndp.fr

Daniel ROUSSEAUX

Chargé de mission
Membre de la CPDP
daniel.rousseaux@debat-cndp.fr

Paola OROZCO-SOUËL

Membre de la CPDP
paola.orozco@debat-cndp.fr

Lisa BERGERON

Membre de la CPDP
lisa.bergeron@debat-cndp.fr

Élodie PETIT

Secrétaire Générale
Tél. : 06 82 91 68 29
elodie.petit@debat-cndp.fr

Alice NICOLAS

Secrétaire Générale Adjointe
Tél. : 06 62 64 83 40
alice.nicolas@debat-cndp.fr

Relations Presse :

Sabine Rozier-Deroche | Taola consultants - Tél : 06 42 66 45 24
srd@taolaconsultants.com